



Autres Communes

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
ATELIER MUSIQUE - 1h/semaine	288 €	** MARCHÉ ACTIVE 1h	129 €
ATELIER MUSIQUE - 1h30/semaine	330 €	MÉMOIRE AU VILLAGE	33 €
ATELIER MUSIQUE - 1h15/tous les 15j	180 €	NATURE	28 €
BATTERIE (individuel - 30 min)	620 €	ORCHESTRE	49 €
CHANT adulte (1h30)	253 €	PATCHWORK	44 €
CHANT ados (1h30)	253 €	PEINTURE (samedi tous les 15 jours - 3h)	373 €
DANSE en ligne - COUNTRY	83 €	PEINTURE STAGE (6 séances de 3h)	165 €
** DANSE enfants (4 à 9 ans - 1h)	152 €	PHOTO-CLUB CLIC-CLAC (1 soirée par mois)	39 €
** DANSE enfants (10 à 15 ans - 1h15)	172 €	PHOTO NUMÉRIQUE (janvier à avril - 10 séances)	49 €
** DANSE ados ModernJazz (15 à 17 ans - 1h30)	192 €	PHOTO initiation PHOTOSHOP (janvier à avril - 10 séances)	49 €
** DANSE adultes >17ans (1h30)	192 €	PIANO (individuel - 30 min)	494 €
DÉCORATION 10 séances de 2h	166 €	PIANO Solfège	Nous consulter
** FOOTBALL initiation (4 à 7 ans) 1h15	82 €	PORTUGAIS	Nous consulter
** FOOTBALL enfant (9 à 13 ans) 1h30	93 €	SOPHROLOGIE (1h)	224 €
GUIITARE (2 élèves - 30 min)	393 €	STRETCHING POSTURAL (1h)	224 €
GUIITARE (2 élèves - 40 min)	517 €	STRETCHING - PILATES (1h)	178 €
** GYM très douce (lundi - 1h)		THEATRE enfants/ados (1h30)	186 €
** GYM douce (mardi - 1h)		YOGA (1h15)	225 €
** GYM volontaire-tonique (mercredi - 1h15)			
** GYM tonique (mardi soir - 1h30)	Pass GYM 173 €		
** GYM volontaire Pilates (jeudi matin - 1h15)		STAGES	
** GYM volontaire (jeudi soir - 1h15)		MANGA - 5 séances de 2h - fournitures incluses	112 €
** GYM volontaire-tonique (vendredi soir - 1h30)		ARTS PLASTIQUES - 5 séances de 2h - fournitures incluses	112 €

ADHESION (Obligatoire): 16 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille

ADHESION Stage : 8 €

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

Sports et Loisirs des Molières - Préfecture: 2457 du 14/05/79 - Agrément jeunesse 91 5 154 - Assurance Multirisque 341925 W 003 GROUPAMA
CNIL : pour bénéficiez du droit d'accès et rectifications aux informations informatiques vous concernant, contactez le Président de l'association.

****pour les activités avec **:** le certificat médical est obligatoire **Pass** : prix forfaitaire pour toutes séances GYM



NOM : PRENOM : DATE de naissance : ADRESSE : COMMUNE : TEL : TEL (cas d'urgence) : @ EMAIL du responsable >>> Pour les activités avec ** : certificat médical <u>obligatoire</u>.	JE CHOISIS LES SECTIONS :	Cotisation
	1 :,00 €
	2 :,00 €
	3 :,00 €
	4 :,00 €
	(obligatoire) adhésion +,00 €
	TOTAL	<input style="width:150px; height:30px;" type="text"/>
	J'ACCEPTE LE REGLEMENT INTERIEUR	
	<input type="checkbox"/> J'autorise Sports et Loisirs des Molières à diffuser mon image, obtenue dans le cadre des activités de l'association, dans les médias, à l'initiative de l'association.	
	(Obligatoire) SIGNATURE <input style="width:250px; height:40px;" type="text"/>	
	JE CHOISIS DE PAYER :	
	<input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque comptant <input type="checkbox"/> Chèques à encaissement différé (chèques en Euros SANS centimes)	
	à l'ordre de SPORTS ET LOISIRS et à dater du jour de l'inscription encaissement le(s) - 10 oct 2016 - 10 janv 2017 - 10 avril 2017 autres paiements ou autre fréquence d'encaissement : NOUS CONSULTER	

EXTRAITS du RÈGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des enfants mineurs,

- tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, jusqu'à l'heure de fin de séance.
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.

J'accepte le Règlement Intérieur

Signature :